

Offre de bienvenue du printemps 2024 dans le cadre du programme Nouveau commencement avec BMO^{MD}

Modalités :



Du **1^{er} mars 2024 au 31 mai 2024** (la « période de l'offre »), obtenez une carte-cadeau électronique Walmart Canada de 50 \$ lorsque vous faites les trois choses suivantes :

1. Ouvrez et provisionnez un compte de chèques principal en dollars canadiens (le « compte de chèques ») assorti d'un programme de services bancaires admissible (défini ci-dessous).
 - a. Ouvrez un compte de chèques lié à l'un des programmes de services bancaires admissibles suivants pendant la période de l'offre : **programme de services bancaires admissible, programme Performance OU programme Privilège;**
 - b. Faites un dépôt de n'importe quel montant dans le compte de chèques au plus tard le 31 mai 2024; fournissez une adresse courriel valide au moment de l'ouverture du compte de chèques (si le compte de chèques est un compte conjoint, cette exigence est satisfaite si un des titulaires de compte fournit une adresse courriel).



ET

2. Ouvrez et provisionnez un Compte amplificateur d'épargne (le « compte d'épargne ») dans n'importe quelle succursale de BMO ou en ligne à l'adresse bmo.com/principal/particuliers/nouveaux-arrivants-au-canada/.
 - a. Ouvrez un Compte amplificateur d'épargne d'ici au 31 mai 2024; **et**
 - b. Faites un dépôt de n'importe quel montant dans le Compte amplificateur d'épargne d'ici au 31 mai 2024.



ET

3. Faites une demande de carte de crédit BMO dans n'importe quelle succursale de BMO ou en ligne sur bmo.com d'ici au 31 mai 2024 et obtenez l'approbation au plus tard le 14 juin 2024.

Consultez les renseignements ci-après pour connaître les critères d'admissibilité à l'**offre de bienvenue** dans le cadre du programme Nouveau commencement avec BMO^{MD}.



Exclusions

- Les programmes admissibles compris dans les programmes de services bancaires à frais réduits offerts aux étudiants, aux étudiants en médecine et en médecine dentaire, aux nouveaux diplômés, aux membres de la communauté de la Défense canadienne et aux aînés ne sont pas admissibles à l'offre de bienvenue dans le cadre du programme Nouveau commencement avec BMO^{MD}.
- Un client actuel est une personne qui a déjà un compte de chèques principal, un compte de chèques à intérêts, un compte d'épargne à taux Avantageux, un Compte d'épargne bonifiée, un Compte accumulateur d'épargne ou un Compte amplificateur d'épargne en dollars canadiens ou américains (chacun étant un « compte existant ») et il n'est pas admissible à l'offre dans le cadre du programme Nouveau commencement avec BMO^{MD}.
- Les clients actuels qui ont fermé leur compte existant pendant la période de l'offre et qui ouvrent par la suite un autre compte de chèques ne sont pas admissibles à l'offre dans le cadre du programme Nouveau commencement avec BMO^{MD}.
- Si un compte de chèques ou un compte d'épargne est ouvert en tant que compte conjoint et qu'un des titulaires de compte est un client actuel, ou si un compte existant est fermé pendant la période de l'offre, aucun titulaire de compte n'est admissible à l'offre dans le cadre du programme Nouveau commencement avec BMO^{MD}.
- Si le compte de chèques ou le compte d'épargne est initialement ouvert comme un compte individuel et qu'il est par la suite converti en compte conjoint avec un client actuel, aucun des titulaires de compte n'est admissible à l'offre dans le cadre du programme Nouveau commencement avec BMO^{MD}.
- Les employés de la Banque de Montréal et les personnes habitant avec eux ne sont pas admissibles à l'offre liée dans le cadre du programme Nouveau commencement avec BMO^{MD}.



Autres

- Limite d'une (1) offre dans le cadre du programme **Nouveau commencement avec BMO^{MD}** par client. Limite d'une (1) carte-cadeau électronique Walmart Canada de 50 \$. Pour tout nouveau compte de chèques, compte d'épargne et compte de carte de crédit qui est un compte conjoint, seul le titulaire de compte qui a fourni une adresse courriel à l'ouverture du compte de chèques recevra une carte-cadeau électronique Walmart Canada de 50 \$.
- Votre compte de chèques doit être ouvert, lié à un programme admissible et en règle (il ne doit pas, par exemple, présenter de découvert non autorisé ou être considéré en souffrance) au moment de la remise de la carte-cadeau électronique.
- Votre compte de chèques doit demeurer ouvert dans un programme admissible jusqu'au 31 mai 2025 et un compte d'épargne admissible doit demeurer ouvert jusqu'au 31 mai 2025. Si vous fermez votre compte de chèques ou votre compte d'épargne ou si vous passez à un programme autre qu'un programme admissible avant le 31 mai 2025, vous ne serez plus admissible à une carte-cadeau électronique. Si une carte-cadeau électronique a été remise, nous nous réservons le droit, à notre entière discrétion, de débiter du compte de chèques ou d'épargne la totalité de la valeur de la carte-cadeau électronique ou de vous envoyer une facture pour tout montant impayé.
- L'offre de bienvenue dans le cadre du programme Nouveau commencement avec BMO^{MD} peut être combinée seulement avec l'offre de services bancaires courants.
- Nous pouvons modifier, prolonger ou retirer l'offre de bienvenue dans le cadre du programme Nouveau commencement avec BMO^{MD} en tout temps, sans préavis. Nous nous réservons le droit, à notre entière discrétion, de suspendre, de limiter ou de révoquer l'offre de bienvenue dans le cadre du programme Nouveau commencement avec BMO^{MD} ou de rendre un client non admissible si nous soupçonnons que le client en question a manipulé l'offre ou a abusé de toute offre incluse dans l'offre de bienvenue dans le cadre du programme Nouveau commencement avec BMO^{MD}, ou encore qu'il a contrevenu à son équité, à son intégrité ou à son déroulement.
- La carte-cadeau électronique sera remise sous forme de courriel d'échange envoyé dans les 30 jours suivant la date de fin de la période de l'offre à l'adresse courriel fournie à l'ouverture du compte de chèques.
- Pour être admissible au programme Nouveau commencement avec BMO^{MD}, vous devez être un résident permanent ou un travailleur étranger arrivé au Canada au cours des cinq (5) dernières années, et être majeur dans votre province ou territoire de résidence au moment de l'ouverture du compte. Vous devez prouver que vous avez obtenu le statut de résident permanent au cours des cinq (5) dernières années en montrant votre Carte de résident permanent du Canada, une Confirmation de résidence permanente ou un permis de travail (IMM 1442).
- Toutes les marques de commerce de Walmart Canada sont la propriété de Walmart Apollo, LLC et sont utilisées par BMO avec permission. Tous droits réservés. Pour les modalités des cartes-cadeaux, voir www.walmart.ca/fr/cp/gift-cards/6000197915574.



* L'adresse courriel que vous fournissez peut être utilisée par BMO pour vous envoyer de futures offres adaptées à vos besoins en matière de services bancaires. Pour prendre connaissance du Code de confidentialité de BMO, consultez la page bmo.com/confidentialite.

** Le compte de chèques principal est celui que vous désignez pour le prélèvement des frais liés à votre programme de services bancaires, par exemple les frais mensuels du programme et les frais de transaction.

^{MD1} Marque déposée d'AM Royalties Limited Partnership, employée en vertu d'une licence par AIR MILES Loyalty Inc. et la Banque de Montréal.

^{MD2} Virement *Interac* est une marque de commerce déposée d'Interac Inc. Utilisée sous licence.

^{MD3} Mastercard est une marque déposée, et le logo formé de deux cercles imbriqués est une marque de commerce de Mastercard International Incorporated. Utilisées sous licence.

^{MD4} BMO est une marque de commerce déposée de la Banque de Montréal.